

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/01/2015

Réception par le Prefet : 27/01/2015

Publication : 30/01/2015



Conseil Général
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 23 janvier 2015

**REPRISE PAR LE DEPARTEMENT D'UNE ACTIVITE DU CDMC AU SEIN DE
L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général ;
- VU les dispositions relatives de l'article L 1224-3 du Code du travail ;
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2012-6-7-5 du 5 décembre 2012 validant le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013-2017 ;
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relatifs aux dispositifs de soutien en faveur du développement culturel ;
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 24 novembre 2014 ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la reprise en régie directe de l'activité d'interface et d'instructeur des demandes de subventions aux structures d'enseignement artistique adhérentes au Schéma Départemental des Enseignements artistiques, mise en œuvre dans le cadre de ce Schéma.
- Prend acte du fait que cette reprise implique qu'il soit proposée au salarié du CDMC qui assure actuellement l'activité qui va être intégrée au sein du Département, un contrat de droit public, en application de l'article L 1224-3 du Code du Travail, lui permettant d'intégrer les effectifs du Département.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions